

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 100

présenté par

M. Frédéric Lefebvre, M. Courtial, M. Daubresse, M. Heinrich, M. Le Mèner, M. Luca, M. Marlin  
et M. Straumann

-----

**ARTICLE 9**

I. – À l’alinéa 6, supprimer les mots :

« matérielle, familiale et sociale ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revenir à la rédaction initiale du texte avant son passage en commission.